



L'accueil jeune est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle.

L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité, et la tolérance. Elles sont régies par un règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale.

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie du local est mis en place. Le fonctionnement de la structure doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité de la Mairie de Sérignan et de l'équipe d'animation.

Règles de vies :

Tous les adhérents de l'accueil jeunes doivent :

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse
- Respecter les autres et ne pas utiliser la violence verbale ou physique
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition

Au sein du local, il est interdit :

- De fumer
- De consommer ou d'introduire de l'alcool
- De consommer ou d'introduire toute sorte de produit illicite
- D'introduire tout matériel représentant un danger quelconque

Une tenue correcte est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration volontaire.

L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, la municipalité décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

En fonction des actes de non-respect des règles de vies de l'accueil jeunes, les sanctions seront décidées après concertation avec les élus, les animateurs et les jeunes.

Les téléphones mobiles sont tolérés, sous contrainte d'une utilisation raisonnable et raisonnée hors temps d'activité.

Le local sera en permanence sous la surveillance d'un adulte et ne pourra jamais être laissé en gestion libre.

Tout changement exceptionnel ou régulier, entraînant une modification du présent règlement fera l'objet d'une communication auprès des adhérents et des parents.

Je soussigné..... Reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter son application.

A Sérignan :

Le :

(Mention lu et approuvé) Signature des parents :

Signature du jeune :